

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure pour le 400, avenue de la Chaudière

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 24 octobre 2022, à compter de 19 h 30 au 11700, boulevard Lacroix à Saint-Georges, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 339 108 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé au 400, avenue de la Chaudière, Saint-Georges.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE

Autoriser une hauteur de 13 m au lieu de 9,15 m.

Que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 24 octobre prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à l'adresse suivante : greffe@saint-georges.ca à compter du jour de la publication du présent avis, et ce, jusqu'au 24 octobre 2022 à 16 h.

**Donné à Saint-Georges,
ce 5^e jour d'octobre 2022.**



**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**